LE 21 OCTOBRE 2024

F3SCT de la DEVE

Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail Du 10 octobre, reportée le 17 octobre 2024

Compte rendu de la CFTC

Dans sa déclaration liminaire, la **CFTC** a demandé aux services de la DEVE d'être plus précis dans les raisons des accidents de service des agents car il n'est pas logique que beaucoup d'accidents ne soient pas identifiés.

Notre demande de fiche type a été entendue afin que tout accident soit précisé.

» <u>Lire la déclaration liminaire sur syndicat-cftc.fr</u>

Quatre points étaient à l'ordre du jour, dont un soumis au vote des organisations syndicales.

Le point n°1: Approbation du PV de la F3SCT du 17 mai 2024

La CFTC a donné un vote favorable au PV de la dernière F3SCT

» Télécharger le PV de la F3SCT du 17 mai 2024

Le point n°2 : Rapport d'activité 2023 du service de médecine préventive

La CFTC a salué le gros travail de synthèse réalisé par les médecins qui permet de mettre en lumière les problématiques de la DEVE.

» Télécharger le rapport d'activité du SMP

Le point n°3 : Rapports de la mission inspection santé sécurité au travail (MISST)

1. La contre-visite de la ferme de Paris a permis de constater que : sur 26 demandes de mise en conformité, 16 ont été réalisées et 5 sont en cours.



- 2. L'opération « Jardins extraordinaires des Champs Elysées » a donné lieu à 5 propositions de la MISST.
- 3. La visite de la Pépinière d'Achères s'est traduite par 53 propositions de la part des inspecteurs.
- 4. Les visites de la MISST au SEJ dans les jardins et locaux des divisions 11 et 12, ont mis en exergue 101 anomalies à rectifier.
- » <u>Télécharger le rapport de la MISST</u>

Le point n°4 : Bilan des accidents de service et de trajets, et demandes de reconnaissance de maladies professionnelles

Ce qui est inquiétant, c'est la hausse des accidents de +3% pour les accidents de service, surtout avec arrêt de travail (+6%). La baisse des accidents de trajet de -14% s'explique en partie par le télétravail, mais devrait être plus importante.

Les demandes de reconnaissance en maladie professionnelle explosent avec +43% en raison certainement du vieillissement moyen des agents et du manque d'effectif, ainsi que d'une meilleure information des personnels sur ce recours.

Sans réels progrès sur l'attractivité de la Direction et le recrutement, on peut craindre en augmentation dans les années venir. Il faudra que la Direction communique aux organisations syndicales les chiffres des situations qui auront véritablement donné lieu à une reconnaissance de maladie professionnelle par le PAMA.

» <u>Télécharger le bilan des accidents de service et des maladies professionnelles</u>

La CFTC aux côtés de tous les agents

